

Délibération N° 2020-61

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 novembre 2020,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts modifiés de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ; modifiés ;
- Vu** les avis de la CFVU rendus lors de la séance du 26 novembre 2020,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Examen des avis de la CFVU du 26 novembre 2020

- 1/ Campagne de candidatures 2021-2022 : calendrier général et calendriers dérogatoires**
Le calendrier dérogatoire concerne les licences 2 et licences 3, les Masters 1 et Master 2, et les DU. Ce calendrier exclut les candidatures de portails (procédure Parcoursup).
- 2/ Attendus spécifiques 2021-2022, cadrage d'ordonnancement des vœux**
Deux nouveautés sur Parcoursup :
Valorisation des programmes internationaux accessibles dès la L1 pour 3 partenariats en double diplôme à l'international et transformation des DUT en BUT (passage d'un parcours de formation réalisé en 2 ans en un parcours sur 3 ans) au sein de l'IUT.
- 3 Conventions**
Université Lyon 2/ARFRIPS/CCAURA/Ecole Rockefeller : avenant financier relatif au Master IDS, parcours ANACIS.
IETL/ENISE/ESADSE : Convention DU Ingénieur diplômé de l'ENISE, parcours Ergodesign, promotion 2019-2022.
ISPEF/IFCS/TL : avenant financier relatif à la convention de partenariat pédagogique 2019-2020 du Master 1 Sciences de l'éducation parcours « métiers de l'intervention en formation ».
UFR Droit Julie-Victoire Daubié/EPLÉ La Martinière-Montplaisir/EPLÉFPA Vienne-Seyssuel : avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la Licence professionnelle « métiers du BTP- Droit et techniques des réseaux hydrauliques ».
Université Lyon 2/Université de Leipzig : avenant n°2 à la convention portant sur la réalisation d'un programme d'études franco-allemand.
UFR SEG/ANDRH-Groupe Rhône et Ain : convention de partenariat relative au Master Economie du travail et des ressources humaines
- 4 Master 2 mention Droit privé – parcours droit des événements sportifs et culturels**
Approbation du dossier d'alternance et actualisation du calendrier de la formation et des maquettes.
- 5 Création d'ateliers d'écriture en formation continue (UFR LESLA)**
Ces ateliers comportent 35 heures de cours chacun, dont une partie théorique et une partie pratique. Ouverture prévue au mois de mars avec un minimum de 15 à 18 étudiant.es inscrit.es. Ces ateliers seront assurés par des enseignants de l'UFR LESLA et des intervenant.es extérieur.es.

La campagne de candidatures 2020-2021 et les calendriers afférents, les attendus spécifiques 2020-2021, les conventions, le Master 2 Droit privé parcours droit des événements sportifs et culturels et la création d'ateliers d'écriture en formation continue sont approuvés à l'unanimité conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20

6/ Capacités d'accueil 2021-2022 licences 1^{ère} année (portails)

7/ Capacités d'accueil 2021-22 Masters 1^{ère} année et leurs modalités de recrutement

Les capacités d'accueil 2021-2022 des Licences 1, les capacités et les modalités de recrutement des Masters 1 sont approuvées à la majorité, conformément aux documents joints en annexe.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 20
Dont :
Pour : 15
Contre : 1
Abstentions : 4

8/ Exonération des droits d'inscription

Poursuite de l'exonération partielle des étudiant.es étranger.es hors UE et hors accords internationaux pour 2021-2022, mise en place par l'Université suite à l'augmentation des droits nationaux déterminés par la politique « Bienvenue en France » en 2019.

L'exonération des droits d'inscription est approuvée à la majorité, conformément au document joint en annexe.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 19
Dont :
Pour : 17
Contre : 1
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} décembre 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.